



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté recrutant, par voie de mutation, monsieur Jean Lys, ingénieur en chef, au secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial, à compter du 15 novembre 2023,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 15 novembre 2023, monsieur Jean Lys, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général du pôle aménagement et développement territorial.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le

28 NOV. 2023

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY
Pour le Président
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Pierre CANONNE